



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DE LA LOZÈRE

Le Président

DIRECTION GENERALE

Reçu le 27/10/06
C. B. G. G. G.

Monsieur André MOUNIER
Président
Chambre de Commerce et d'Industrie
Saint-Étienne / Monthbrison
57, cours Fauriel

42024 SAINT ÉTIENNE Cedex 2

Mende, le 5 octobre 2006

N/REF. : VC/ISL/145906
Dossier suivi par Valéry CORNILLON,
Conseiller aux Entreprises et Études.
Objet : projet d'autoroute Lyon / Saint-Étienne A 45

V/REF : AM/LC/DDA/06.275

Monsieur le Président,

À l'occasion d'une récente correspondance, vous m'avez rendu destinataire d'un courrier relatif à l'enquête publique sur le projet d'autoroute Lyon / Saint Étienne A45. Je vous en remercie vivement.

Ma Compagnie est fortement mobilisée autour du projet d'aménagement de la RN 88 à deux fois deux voies et soutient pleinement vos démarches en faveur de l'A45.

Aussi, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, une motion prise par ma Compagnie en ce sens et vous remercie de bien vouloir la communiquer au Commissaire enquêteur.

Vous en souhaitant bonne réception et demeurant à votre écoute,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Jean-Luc MARTINAZZO

P.J. : motion en faveur du projet d'autoroute Lyon / Saint Étienne A45





CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA LOZÈRE

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET D'AUTOROUTE A45 LYON / SAINT-ETIENNE

Considérant que les relations routières entre Lyon et Saint-Etienne, respectivement deuxième et sixième agglomérations de France, reposent uniquement sur l'A47, voie express la plus ancienne de France ;

Considérant que les caractéristiques géologiques du secteur font courir le risque d'une interruption soudaine du trafic entre ces deux agglomérations, ainsi que l'on montré les intempéries de décembre 2003 ;

Considérant qu'une interruption du trafic de cet axe est à l'origine de graves désorganisations dans les entreprises, sources de coûts supplémentaires et de la baisse de l'attractivité du territoire ;

Considérant que cet axe présente une obsolescence se traduisant pas le dépassement des normes environnementales, notamment en matière d'eaux de ruissellement qui se déversent actuellement directement dans le Gier ;

Considérant que l'A45 a été inscrite parmi les priorités d'ordre national, à l'occasion du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire – CIAT du 18 décembre 2003 ;

Considérant que la réalisation de l'A45 permettra l'émergence d'une transversale est-ouest Lyon-Toulouse constituant, avec l'aménagement de la future RN88 à deux fois deux voies une liaison interrégionale entre Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes, mais également une liaison européenne entre l'Europe du Nord et l'Europe méditerranéenne et qu'elle achèvera à terme le désenclavement du Massif Central ;

la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Lozère,

Demande que le projet d'autoroute A45 Lyon - Saint Etienne soit pleinement pris en compte par l'Etat comme solution efficace au problème de la saturation de la Vallée du Rhône ;



Demande que les engagements de l'État concernant ce projet, sur l'intégralité de son tracé, soient respectés, voire accélérés.

Fait à Mende, le 4 octobre 2006

Le Président



Jean-Euc MARINAZZO